

# VILLE DE MIRECOURT

## Procès verbal de la réunion du Conseil du 4 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre à dix-huit heures quinze, les membres du conseil municipal de MIRECOURT, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le seize août deux mille vingt-trois, se sont réunis en Mairie de MIRECOURT.

### **Présents :** Mesdames et Messieurs

SÉJOURNÉ Yves, BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, WALTER Bruno, FERRY Jean-Luc, LAIBE Jean-François, PRÉAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, DAVAL Philippe, SILLON Anne, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, VOUILLON Annie, RUBIGNY Stéphane, MOURABIT Abderrahim, JAMIS Patrice, SAHAN Elvan

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame CLÉMENT Valérie à Madame CHIARAVALLI Danièle  
Madame ROBIN Nadia à Monsieur WALTER Bruno  
Madame BAILLY Laurence à Monsieur FERRY Jean-Luc  
Madame SIMON Claudine à Madame BABOUHOT Nathalie  
Madame HUMBERT Marie-Christine à Madame VIDAL Françoise  
Monsieur CITOYEN Patrick à Monsieur JAMIS Patrice

### **Absent excusé :** Monsieur RUGA Roland

### **Absents :**

Monsieur MALLERET Fabien  
Monsieur BELAZREUK Salim  
Monsieur MICHEL Thierry

### **Secrétaire de séance :** Marie-Laure PREAUT

Quorum : 19 présents + 6 pouvoirs = 25 votants

### **L'ordre du jour de la séance :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023
1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
  2. Commissions communales
  3. Compte-rendu des décisions du maire exercées par délégation
  4. Décision modificative n° 2 du budget
  5. Admissions en non valeur
  6. Tableau des effectifs
  7. Subvention à l'Ecole Saint-Pierre Fourier
  8. Cession de la parcelle cadastrée section A n° 100
  9. Rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)
  10. Point supplémentaire : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales ;
  11. Point supplémentaire : Tarifs de location de l'espace "Ancien Collège"
  12. Point supplémentaire : Tarifs de l'espace coworking dans l'ancien collège
  13. Questions et informations diverses

# VILLE DE MIRECOURT

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023**

**VOTE** : 1 vote contre : Philippe DAVAL

## **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Mme FROMAIGEAT Christine, un siège de conseiller municipal devient vacant. Aux termes de l'article L.270 du code électoral : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Mme THEIS Fabienne par courrier du 26 juillet 2023 a refusé le remplacement.

Aux termes de l'article L.270 du code électoral : « le remplacement est assuré par le candidat suivant dans l'ordre de la liste. »

Conformément à ces dispositions M. SAHAN Elvan est installé en tant que conseiller municipal.

## **2. Commissions communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales suite à la nomination de M. SAHAN Elvan comme conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, approuve la composition des 7 commissions communales comme suit :

### **1 - Finances et Administration Générale : Jean-Luc FERRY**

Salim BELAZREUK - Marie-Laure PREAUT - Marc BLONDELLE

### **2 - Culture : Nathalie BABOUHOT**

Fabien MALLERET - Elisabeth BARBIER - Valérie CLEMENT - Nadia ROBIN - Elvan SAHAN

### **3 - Urbanisme et Travaux : Roland RUGA**

Philippe DAVAL - Jean-Luc FERRY - Marie-Odile MOINE - Jean-François LAIBE - Thierry MICHEL - Fabien MALLERET - Patrick CITOYEN

### **4 - Education et Communication : Danièle CHIARAVALLI**

Laurence BAILLY - Marie-Odile MOINE - Anne SILLON - Valérie CLEMENT - Thierry MICHEL - Patrice JAMIS

### **5 - Sécurité et Police : Yves SEJOURNE**

Thierry MICHEL - Claudine SIMON - Salim BELAZREUK - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER - Elvan SAHAN

### **6 - Solidarités et Petite Enfance : Françoise VIDAL**

Marie-Laure PREAUT - Marie-Christine HUMBERT - Annie VOUILLON - Nadia ROBIN - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER - Anne SILLON

### **7 - Sports, Animations et Jeunesse : Bruno WALTER**

Anne SILLON - Thierry MICHEL - Stéphane RUBIGNY - Marc BLONDELLE - Jérôme LABAYE - Abderrahim MOURABIT - Patrick CITOYEN

## 3. Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation

➤ **Décision municipale n° 2023-10** : Tarifs 2023/2024 de l'accueil de loisirs

➤ **Renonciation à l'exercice du droit de préemption** :

- Monsieur Kim Phuong NGUYEN, pour un bien cadastré AM-81, sis 29 rue Général Leclerc, au prix de 50 000,00 €
- Monsieur Christophe BILLAMBOZ, pour un bien cadastré AS-48-55-56-58-59-60-61, sis 22 Rue Jean Eulry, au prix de 37 000,00 €
- Consorts FEBRUNET, GUILLEMIN, MAUCOTEL, pour un bien cadastré AL-163, sis 5 Faubourg Saint Vincent, au prix de 40 000,00 €
- Madame Josette DAVILLER, pour un bien cadastré AO-18, sis Lieu-dit « La Basse des Près », au prix de 700,00 €
- SCI LPC, pour un bien cadastré AB-347-350-353-354, sis 11 Allée de la Fontaine, au prix de 180 000,00€
- Consorts BERNARD, pour un bien cadastré A-646 et AT-14, sis Lieu-dit « le Haut de Chaumont Est » et « Miraucourt », au prix de 550,00 €
- Monsieur et Madame Sébastien FLECHON, pour un bien cadastré AM-418, sis 49 Rue du Général Leclerc, au prix de 295 000,00 €
- Monsieur Pierre-Arnaud GOETZ, pour un bien cadastré AM-89, sis 11 Rue du Général Leclerc, au prix de 55 000,00 €
- Monsieur et Madame Hassane ATALLA, pour un bien cadastré AB-224, sis 99 Rue Georges Lefèvre, au prix de 78 000,00 €
- Consorts DUVEAUX, pour un bien cadastré AB-130-516, sis 412 Avenue Victor Hugo, au prix de 135 000,00€
- INRA, pour un bien cadastré AH-73, sis 436 Avenue Louis Buffet, au prix de 45 000,00 €
- Consorts CASSIN, pour un bien cadastré AT-25-26-162, sis 360 Rue Alain Mimoun, au prix de 180 375,00 €
- Monsieur Yvan CLAUDEPIERRE, pour un bien cadastré AL-148-414, sis 5 Rue du Haut de Chaumont, au prix de 139 000,00 €
- Monsieur Serge BILLAMBOZ, pour un bien cadastré AS-43-44-45, sis 467 Rue du Neuf Moulin, au prix de 180 000,00 €
- Madame Zina OUMEDJBEUR, pour un bien cadastré AW-12, sis 479 Avenue René Porterat, au prix de 116 819,38 €
- Madame Aline THIEBAUT, pour un bien cadastré AE-235-236, sis 80 Rue du Docteur Cabasse, au prix de 185 000,00 €

➤ **Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics** :

### **Marché de travaux : Réaménagement de l'École Maternelle du Centre MIRECOURT**

Lot 01 : Gros Œuvre – SASU CHEVRIER 88450 VINCEY, pour un montant de 64 500.00 € HT

Lot 02 : Couverture Zinguerie – VOSGES CHARPENTES 88450 VINCEY, pour un montant de 27 500.53 € HT

Lot 03 : Menuiseries Extérieures – Menuiserie HOUILLON 88270 DAMAS et BETTEGNEY, pour un montant de 72 189.00 € HT

Lot 04 : Plâtrerie Cloisons Faux Plafonds – SARL GALLOIS 88390 LES FORGES, pour un montant de 93 443.52 € HT

Lot 05 : Menuiseries Intérieures – Menuiserie HOUILLON 88270 DAMAS et BETTEGNEY, pour un montant de 39 349.25 € HT

Lot 06 : Electricité – BATY ELEC 88130 CHARMES, pour un montant de 27 240.00 € HT

Lot 07 : Plomberie Sanitaire – SARL NICOLAS CUNY 88600 GUGNÉCOURT, pour un montant de 61 700.00 € HT

Lot 08 : Sols durs – JEAN BERNARD REVETEMENTS 54710 LUDRES, pour un montant de 14 800.00 € HT

# VILLE DE MIRECOURT

Lot 09 : Sols souples – JEAN BERNARD REVETEMENTS 54710 LUDRES, pour un montant de 17 000.00 € HT  
Lot 10 : Métallerie Serrurerie – SARL VB PROJECT CONCEPT 88450 LIFFOL LE GRAND, pour un montant de 14 069.45 € HT  
Lot 11 : Peinture – OVA 88120 ROCHESSON, pour un montant de 8 802.78 € HT.

## **Marché de travaux : Entretien de voirie 2023**

SAS COLAS France Est Vosges – 88150 THAON les VOSGES, pour un montant de 182 118.40 € HT (accord-cadre à bons de commandes).

## **4. Décision modificative n°2 du budget**

Le Maire propose de délibérer au sujet de décision modificative n° 2 du budget.

| <b>RECETTES INVESTISSEMENT</b> |                    |                      |                    |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| <b>IMPUTATION</b>              | <b>MONTANT</b>     | <b>IMPUTATION</b>    | <b>MONTANT</b>     |
| 2312 OP88 2112                 | 75 000,00 €        | 1321 OP88 2112       | 7 000,00 €         |
| 21534 OP 122 814               | 2 065,00 €         | 1317 OP210 821       | 47 992,51 €        |
| 2315 OP191 814                 | 19 935,00 €        |                      |                    |
| 2135 OP210 821                 | -17 007,49 €       | 1341 OP191 822       | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>           | <b>79 992,51 €</b> | <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>79 992,51 €</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget 2023 en section d'investissement et de fonctionnement telle que mentionnée ci-dessus.

## **5. Admission en non-valeur**

Le Maire explique que ce point est reporté à un prochain conseil.

## **6. Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### Suppression de postes suite à des avancements de grade :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 01/10/2023
- Suppression d'un poste de chef de Police Municipale à temps complet au 01/10/2023

### Suppression de postes suite à départ en retraite :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 01/10/2023
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet au 01/10/2023

### Suppression de postes suite à recrutement d'agents titulaires :

- Suppression d'un poste contractuel d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à hauteur de 32/35<sup>e</sup> au 01/09/2023

### Ecole maternelle :

# VILLE DE MIRECOURT

- Reconduction d'un contrat annuel d'un adjoint d'animation pour assurer des missions d'accompagnement des enfants en raison des travaux de l'école maternelle, à hauteur de 9/35°, à compter du 04/09/2023

## 7. Subvention à l'école Saint Pierre Fourier

Le Maire explique que, à l'instar de l'école Simone Veil, l'école Saint Pierre Fourier a répondu à l'appel à projet « territoire numérique éducatif ». L'investissement matériel représente une somme de 12 024 euros TTC (10 020 euros HT).

Il propose d'attribuer une subvention de 1 804 euros (15 % de l'investissement TTC) à l'école Saint Pierre Fourier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide d'attribuer une subvention de 1 804 euros à l'école Saint Pierre Fourier pour l'investissement matériel relatif au projet « territoire numérique éducatif » ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 8. Cession de la parcelle cadastrée A n° 100

Le Maire propose de céder la parcelle cadastrée A n° 100, boisée et enclavée, sise à MIRECOURT lieudit « Sous Veau », d'une surface totale de 2 490 m<sup>2</sup>, à M. ANNEN Bernard pour un tarif de vente de 1 000 euros.

Vu l'estimation des domaines en date du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide de céder la parcelle cadastrée A n° 100 lieudit « Sous Veau », d'une surface totale de 2 490 m<sup>2</sup>, à M. ANNEN Bernard pour un tarif de vente de 1 000 euros,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- charge le Maire d'effectuer toutes les formalités et de signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision, notamment le compromis de vente et/ou l'acte authentique devant intervenir auprès du notaire des parties intervenantes.

## 9. Rapport annuel d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** adopte le rapport annuel d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

## 10. POINT SUPPLEMENTAIRE : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R.7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L.19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, la Commission de Contrôle des Listes électorales est composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants, uniquement de conseillers municipaux. Trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et appartenant à la majorité municipale ainsi que deux conseillers appartenant à l'opposition.

# VILLE DE MIRECOURT

Ni le maire, ni les adjoints ne peuvent siéger à cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

## Liste MIRECOURT 2026

### Titulaires :

Marie-Odile MOINE  
Thierry MICHEL  
Marie-Christine HUMBERT

### Suppléants :

Philippe DAVAL  
Marie-Laure PRÉAUT  
Anne SILLON

## Liste MIRECOURT AU COEUR

### Titulaires :

Patrick CITOYEN  
Patrice JAMIS

### Suppléants :

Elvan SAHAN

- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 11. POINT SUPPLEMENTAIRE : Tarifs de location de l'espace "Ancien Collège"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de fixer comme suit les tarifs (en euros) de location :

| Utilisateur  | Durée     | Tarif en euros |
|--|-----------|----------------|
| Association<br>Particulier<br><b>MIRECOURT</b>   | 1 jour    | 70             |
|  | ½ journée | 35             |
| Association<br>Commerçant<br>Particulier<br><b>Hors MIRECOURT</b>                                | 1 jour    | 150            |
|  | ½ journée | 75             |
| Organismes ou entreprises ayant leur siège à <b>MIRECOURT</b> pour réunion ou assemblée générale |           | 150            |

# VILLE DE MIRECOURT

- décide de fixer comme suit le montant forfaitaire (en euros) des fluides consommés selon la durée d'occupation :

| 15 octobre au 15 avril inclus |           | 16 avril au 14 octobre inclus |           |
|-------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| journée                       | ½ journée | journée                       | ½ journée |
| 82,50                         | 44        | 38,50                         | 22        |

- décide de fixer le montant de la caution à 350 euros ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 12. POINT SUPPLEMENTAIRE : Tarifs de l'espace coworking de l'Ancien Collège

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de fixer comme suit les tarifs (en euros) de l'espace coworking :

### Tarifs pour réserver un espace de travail :

Prix de la location d'un poste fixe en open space par demi-journée : 5,00 €

Prix de la location d'un poste fixe en open space par jour : 7,00 €

Prix de la location d'un poste fixe en open space par semaine : 28,00 €

Prix de la location d'un poste fixe en open space par mois : 100,00 €

|                  | Durée     | Tarif en euros |
|------------------|-----------|----------------|
| Pour une réunion | 1 jour    | 35             |
|                  | ½ journée | 18             |

- décide de fixer comme suit le montant forfaitaire (en euros) des fluides consommés selon la durée d'occupation **pour une réunion** :

| 15 octobre au 15 avril inclus |           | 16 avril au 14 octobre inclus |           |
|-------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| journée                       | ½ journée | journée                       | ½ journée |
| 41                            | 22        | 19                            | 11        |

- décide de fixer le montant de la caution à 350 euros pour les réunions ;
- décide de définir les horaires d'ouverture du coworking de la façon suivante :
  - Lundi : 9h - 17h
  - Mardi : 9h - 17h
  - Mercredi : 9h - 17h
  - Jeudi : 9h - 17h
  - Vendredi : 9h - 17h
  - Samedi : Fermé
  - Dimanche : Fermé

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 13. POINT SUPPLEMENTAIRE : Subvention exceptionnelle

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association RAID EVASION

# VILLE DE MIRECOURT

AZIMUT au titre de l'année 2023 du fait qu'un membre de cette association est un habitant de MIRECOURT et que ce dernier va participer à l'épreuve masculine du Championnat du Monde de Triathlon Ironman le 10 septembre prochain à NICE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association RAID EVASION AZIMUT.

## 14. Questions et informations diverses

### Travaux rue Canon et Chanot :

Début des travaux d'assainissement le 18/09, travaux de voirie ensuite.

### Aire de Camping-Car :

Le Maire informe qu'à ce jour 1891 camping-cars ont fréquenté notre aire, à savoir que l'année 2022 a compté 1841 camping-cars.

### Rue Chanzy et Leclerc :

Le Maire informe que la municipalité va lancer prochainement une campagne incitative de ravalement de façade, de retrait d'anciennes enseignes et d'entretien des éléments extérieurs.

Inauguration des Places des Halles et De Gaulle, du restaurant scolaire, de l'école maternelle et du SLAM : vendredi 10 novembre 2023

### Rue du Cimetière :

M. DAVAL évoque un poteau ENEDIS qui doit être installé rue du Cimetière dans le cadre des travaux d'enfouissement et dont l'emplacement s'avère gênant devant un immeuble. Les services ont été informés le lendemain et feront le nécessaire pour faire déplacer ledit poteau par ENEDIS.

La séance est levée à 19h30.

Yves SÉJOURNÉ  
Maire

Marie-Laure PRÉAUT  
Secrétaire